



Orry-la-Ville, le 15 décembre 2014

Monsieur le Préfet de l'Oise
A l'attention de Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires de l'Oise
Service de l'Aménagement, de l'Urbanisme et de l'Énergie
40 rue Jean Racine
B.P. 317
60021 BEAUVAIS CEDEX

N. Réf.: JMG/ALB 2014-N°001066

Objet: porter à connaissance du PLU de Montépilloy
Dossier suivi par: Jean-Marc GIROUDEAU

Apremont
Asnières-sur-Oise
Aumont-en-Halatte
Aville-Saint-Léonard
Barbery
Baron
Beaurepaire
Bellefontaine
Boran-sur-Oise
Borest
Brasseuse
Chamant
Chantilly
Châtenay-en-France
Chaumontel
Courteuil
Coye-la-Forêt
Creil
Epinay-Champlâtreux
Ermenonville
Fleurines
Fontaine-Chaalis
Fosses
Gouvieux
Jagny-sous-Bois
La Chapelle-en-Serval
Lamorlaye
Lassy
Le Plessis-Luzarches
Luzarches
Mareil-en-France
Mont-l'Évêque
Montagny-Sainte-Félicité
Montépilloy
Montlognon
Mortefontaine
Ognon
Orry-la-Ville
Plailly
Pont-Sainte-Maxence
Pontarmé
Pontpoint
Précy-sur-Oise
Raray
Rhuis
Roberval
Rully
Saint-Maximin
Senlis
Seugy
Survilliers
Thiers-sur-Thève
Verneuil-en-Halatte
Ver-sur-Launette
Viarmes
Villeneuve-sur-Verberie
Villers-Saint-Frambourg
Villiers-le-Sec
Vineuil-Saint-Firmin

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les informations suivantes détenues par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional Oise - Pays de France, et jugées utiles à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montépilloy.

La commune de Montépilloy fait l'objet d'une fiche communale dans le document «Cartographie : Plan et notice» de la charte du Parc (cf. documents en pièces jointes).

La commune de Montépilloy est concernée par l'unité paysagère n°8 « Plateau agricole du Valois», définie par la charte du Parc naturel régional Oise - Pays de France.

Cette unité paysagère fait l'objet d'une fiche dans le document «Cartographie: Plan et notice» de la charte du Parc, et d'un repérage sur le plan de référence (cf. documents en pièces jointes).

La commune de Montépilloy n'est concernée par aucun site d'intérêt écologique défini sur le plan de référence de la charte du Parc.

La commune de Montépilloy a demandé l'élaboration d'une étude urbaine, réalisée dans le cadre du 1^{er} volet du programme d'actions 2006 du Parc.

Je vous prie de bien vouloir trouver la version définitive en annexe.

L'ensemble des communes appartenant à l'unité paysagère de la plaine agricole du Valois ayant bénéficié de la réalisation d'une étude urbaine, le Parc naturel régional Oise-Pays de France n'envisage plus la réalisation d'un plan de paysage portant sur cette unité paysagère.

Voilà l'ensemble des informations que je souhaitais vous communiquer.



Vous en souhaitant bonne réception,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Patrice MARCHAND
Conseiller Général de l'Oise
Maire de Gouvieux

P.J.: documents en annexes:

- extrait du plan de référence de la Charte, concernant la commune de Montépilloy
- notice du plan de référence
- fiche communale
- fiche unité paysagère n°8 « Plateau agricole du Valois»
- étude urbaine